

Commune de Saint-Mihiel

dossier n° DP 055 463 26 00011

date de dépôt : 31 janvier 2026
demandeur : **SOHM Luc**
pour : **changement de destination sans
travaux pour le rez-de-chaussée de
l'immeuble**
adresse terrain : **6 RUE Morguesson
à Saint-Mihiel (55300)**

Affaire suivie par :
Laurence NUNES
03 29 79 92 65

Le Maire
à
Monsieur SOHM Luc
lieu-dit Fort de Gironville
55200 Geville

Monsieur,

Vous avez déposé une déclaration préalable le 31 janvier 2026 à la Mairie de Saint-Mihiel, pour un projet de changement de destination sans travaux pour le rez-de-chaussée d'un immeuble, 6 rue Morguesson.

Par lettre du 24 février 2026, je vous ai demandé de bien vouloir compléter votre dossier.

Les pièces demandées n'ayant pas été adressées à la mairie de Saint-Mihiel dans le délai de trois mois à compter de la notification de la lettre de demande de pièces, vous êtes réputé avoir renoncé à votre projet. Votre demande fait donc l'objet d'une décision tacite de rejet (article R. 423-39b) du code de l'urbanisme).

Nota : J'attire cependant votre attention sur le fait que cette mesure ne doit pas être interprétée comme un accord tacite sur le projet envisagé, étant précisé que si vos travaux étaient mis à exécution sans autorisation réglementaire de mes services, vous vous exposeriez à des poursuites pour infraction à la législation (article L 480-1 et suivants du Code de l'Urbanisme).

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Fait à SAINT-MIHIEL, le 08/06/2026

Le Maire,

Le Maire,
Enrique BARROSO RODRIGUES




